



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 3275

Texte de la question

M. Philippe Chaulet a l'honneur d'attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'inadéquation de la politique éducative en Guadeloupe, où l'échec scolaire prend des proportions plus qu'inquiétantes. En effet, l'étude menée par l'Institut national de la statistique et des études économiques, portant évaluation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique, a démontré la précarité du niveau des élèves du 1er degré dans l'apprentissage des matières fondamentales. Il s'est ainsi avéré que seuls 3,5 % des élèves de 6e maîtrisent ces matières. Ce chiffre consternant manifeste une nécessité impérieuse d'adapter mieux encore les programmes scolaires aux réalités locales, par la mise en place d'une pédagogie plus efficace. Il lui demande dans quelle mesure il entend modifier la carte des zones d'éducation prioritaire, singulièrement en Guadeloupe, de manière à mieux y renforcer l'action éducative dans les zones Sud-Basse-Terre, Côte-sous-le-Vent, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas et Saint-Martin, où il est impératif d'améliorer de manière significative les résultats scolaires des élèves.

Texte de la réponse

La politique éducative dans les zones sensibles constitue un des volets essentiels de la politique du ministère de l'éducation nationale. L'objectif premier est de réduire les inégalités que connaissent les publics défavorisés et d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves. Les zones sensibles, en particulier les zones d'éducation prioritaires (ZEP) sont devenues de véritables laboratoires d'innovation pédagogique de par leurs pratiques éducatives dans le cadre d'un projet d'action conduit par une équipe éducative volontaire en partenariat avec les élus, le monde associatif, les parents et les services déconcentrés de l'Etat. L'objectif est non seulement de redessiner une carte qui, au fil du temps, révèle son inadéquation aux situations réelles, mais aussi de donner un contenu fort à une politique dont l'objectif essentiel est de lutter contre l'échec scolaire. Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, qui suit particulièrement ce dossier, a présenté ses grandes orientations sur cette question récemment. La volonté d'un recentrage sur les missions de l'école est affirmée. Des contrats de réussite devront être passés entre la ZEP et le recteur en tenant compte du diagnostic, des objectifs, des moyens et des résultats obtenus. Le décroisement, la lutte contre « l'effet ghetto », le dialogue avec les familles ainsi que le développement de la communication et des échanges feront également l'objet d'efforts particuliers. Cet effort de communication se concrétisera notamment par l'organisation dans toutes les académies d'assises régionales qui aboutiront à des assises nationales au printemps de 1998. Elles porteront sur les pratiques pédagogiques et le rôle de la communauté éducative. Les informations et les témoignages recueillis lors de ces assises permettront d'impulser une véritable politique de décroisement et d'animation sur le long terme des ZEP. Dans le cadre du réexamen de la carte des zones d'éducation prioritaire, une attention toute particulière sera portée à la situation préoccupante du département de la Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3275

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3038

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4502